

## **Diversité culturelle et (re) production des élites dans le champ politico-administratif camerounais : représentations et logiques d'acteurs**

**Trésor FOBASSO GUEDJO**

**Université de Dschang/Cameroun**

### **Résumé**

Au Cameroun, la diversité culturelle ne semble plus être un instrument d'unité, comme officiellement conçu et vulgarisé, mais, en raison des logiques d'acteurs, elle représente aussi un levier de construction et de consolidation des inégalités et/ou revendications sociales et politiques. La fibre identitaire est donc employée et abusée pour des fins de positionnement ; ce qui rappelle allégrement la dynamique de production des memoranda qui prend de plus en plus corps au Cameroun depuis plus d'une dizaine d'années. Celle-ci est tantôt l'expression des élites sociales, traditionnelles, économiques, politiques ou de la communauté ethnique tout entière en faveur d'une action spécifique de développement ; tantôt l'expression des remerciements ou d'une motion de soutien. Désormais plongé dans une dynamique de prolifération de revendications pluridimensionnelles, l'on assiste de plus en plus à la naissance d'élans fractionnistes aux allures revendicatives qui expriment nettement les inégalités sociales dissimulées par la diversité culturelle du pays. Dès lors, à première vue, les luttes pour la reconnaissance citoyenne semblent orientées vers l'obtention d'un certain nombre de privilèges sociaux et économiques, en général liés à la participation au pouvoir politique et/ou à l'acquisition de positions de pouvoir. Face à ce constat, la présente étude mobilise l'observation participante, l'analyse documentaire et la fouille d'archives afin de scruter de près ce phénomène. A cet effet, suivant les perspectives constructivistes et stratégiques, cette contribution observe que le mécanisme de production d'élites naguère au Cameroun depuis 1975 montre de plus en plus ses limites en raison de l'inégale répartition des richesses entre la pluralité de couches sociales qui le compose. Le fait est que, par la forte emprise des revendications ethno-communautaires et des appétits individuels, ce gage de préservation de l'unité nationale et de prévention des conflits est de plus en plus un instrument d'exclusion sociale.

**Mots-clés :** Elites politico-administratives, diversité culturelle, construction, instrumentalisation et (ré) production des élites.

## **Abstract**

In Cameroon, cultural diversity no longer seems to be an instrument of unity, as officially conceived and popularized, but, because of the logics of actors, it also represents a lever for the construction and consolidation of inequalities and/ or social and political claims. The identity fiber is therefore used and abused for positioning purposes; which cheerfully recalls the dynamic of production of memoranda that is taking shape more and more in Cameroon for more than a decade. It represents the expression of the social, traditional, economic, political or ethnic elites in favor of a specific development action; sometimes the expression of thanks or a motion of support. Now plunged into a dynamic of proliferation of multidimensional demands, we are increasingly witnessing the birth of fractionalist impulses with the appearance of claims that clearly express the social inequalities hidden by the country's cultural diversity. Therefore, at first glance, struggles for citizen recognition seem oriented towards obtaining a number of social and economic privileges, generally related to participation in political power and/or the acquisition of positions of power. Faced with this observation, the present study mobilizes participant observation, documentary analysis and archival excavation to scrutinize this phenomenon. To this end, following the constructivist and strategic perspectives, this scientific contribution observes that the mechanism of elite production in Cameroon since 1975 increasingly shows its limits because of the unequal distribution of wealth between the plurality of social strata that compose it. The fact is that, through the strong influence of ethno-community demands and individual appetites, this pledge of preserving national unity and preventing conflicts is increasingly an instrument of social exclusion.

**Keywords :** Political-administrative elites, cultural diversity, construction, instrumentalisation and (re) production of elites.

## **Introduction**

Dans un Cameroun multiculturel, l'exercice des rapports « *centre-périphérique* » (J-P. Fogui, 1990), mieux encore la gestion de l'État repose sur l'implication de toute (ou presque) les identités socioculturelles. En effet, étant composé de ressources humaines multiculturelles, le Cameroun est confronté à des soucis de gestion liés à sa diversité linguistique et culturelle. Ainsi, face à des populations de cultures différentes et qui, pour la plupart, parlent diverses langues, il est évident que la gestion du bien commun nécessite l'implication de tous. De ce fait, dans cet « *émiettement territorial* » (J-E. Nodem, 2013), ce qui de prime abord est une divergence peut s'avérer être un point de départ vers une intégration nationale de tous. Suivant cette perspective, de nombreuses approches ont été implémentées au Cameroun dans le sens d'assurer la représentativité de tous dans toutes les instances

décisionnelles ou simplement au sein du gouvernement. D'où l'émergence du phénomène de circulation des élites. Il s'agit précisément d'un « *mouvement social cyclique caractérisé par la mobilité ascendante des meilleurs tandis que les autres redescendent dans les couches inférieures de la société* » (V. Pareto, 1916 ; D. Alcaud et L. Bouvet, 1916, p. 105).

En dépit d'une littérature foisonnante à ce sujet (F. Eboko, 1999 ; T. Bossuroy, 2006 : 119-136 ; J. Abbink, 2000, p. 149-166 ; P. Abouna, 2001 et R. Yao Gnabeli, 2003 ; F. Nyamnjoh, 2001, p. 177-194 ; G. Nicolas, 1972, p. 1017-1048, etc.), il demeure jusqu'ici une dimension de ce sujet moins abordée ou simplement abordée de façon périphérique. Le fait est que, en partant de la considération selon laquelle la politique de quota, en tant que vecteur de diffusion et de consolidation de l'unité nationale, est dépassée et désormais fragilisée par les élans communautaristes (T. Fobasso Guedjo, 2022, p. 357-376) et les perspectives d'hiérarchisation des ethnies, les observations permettent d'identifier de nombreuses déconvenues éventuelles de l'hyper valorisation de certaines couches sociales au détriment des autres. À titre illustratif, la publication, ses dernières années, des résultats du concours d'entrée à l'IRIC<sup>70</sup> a créé une grosse controverse au sein de l'opinion nationale. Selon A. Abdoulaye (2022), chacun y est allé à sa façon, de sa passion, de son émotion et même de sa sensibilité en fonction de ses intérêts propres, de son ethnie ou de sa Région d'appartenance.

L'accès aux autres grandes écoles n'est pas en reste. Pour preuve, l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) fait régulièrement l'objet de scandale en raison du primat de la corruption, du népotisme et du favoritisme qui rendent complexe l'implémentation de la politique de quotas et mettent du même coup à mal les perspectives de coexistence harmonieuse entre les populations. Justement, les listes publiées le 4 octobre 2020 qui rendent compte des résultats de ce concours, ont été vivement contestées. Il en est de même de celles du 7 novembre 2021. À tout ceci peuvent s'ajouter les nombreuses querelles autour de la surreprésentation, d'un côté, des membres de la famille de certains membres du gouvernement dans la fonction publique et, de l'autre, la surreprésentation des ressortissants d'une ethnie et/ou Région dans les nominations, les fonctions électives, le recrutement de la police, du BIR<sup>71</sup>, de la gendarmerie, etc. Comme il est de coutume, il est loisible d'y retrouver des noms des proches des cadors du régime en place et/ou des ressortissants de leurs communautés.

---

<sup>70</sup> Institut des Relations Internationales du Cameroun, en 2015.

<sup>71</sup> Bataillon d'intervention Rapide.

Il est désormais évident qu'en consolidant les divergences et en légitimant les écarts par rapport au principe de quotas, ces pratiques favorisent l'émergence des inégalités qui remettent en question le processus de construction de l'unité nationale au Cameroun face à la réalité d'un contexte ethnique et culturel pluriel et surtout très diversifié. C'est dans cette perspective que la présente étude tente de comprendre les dessous de ses rapports inégalitaires à travers les représentations sociales du mécanisme de production et de la circulation des élites dans le champ politico-admiratif camerounais.

## **1. Méthodologie de recherche**

La présente étude repose principalement sur deux instruments de collecte des données. D'une part, l'analyse documentaire a permis d'avoir une vue panoramique sur le sujet d'étude, de répondre à l'exigence d'originalité et d'argumenter les données d'observation. Pour y parvenir, il a fallu consulter, sous les formes physiques et numériques, les travaux d'auteurs tels que : I. Mouiche, J. Njoya, J-P. Fogui, Z. Alawadi, L. Sindjoun, C. Nach Mback, H-L. Menthong, J-P Medard, J-P Bayart, T. Bossuroy, J. Abbink, R. Yao Gnabeli, F. Nyamnjuh, M. Kamto, Datidjo Ismaila, T. Fobasso Guedjo, etc.

Ensuite, l'observation participante a offert l'occasion d'accorder une attention particulière sur les enjeux pratiques des schémas de (re)production des élites politico-administratives. En fait, et comme le précisent d'ailleurs R. Quivy et L. V. Campenhoudt (2006, p. 177), « *les observations sociologiques portent sur les comportements des acteurs en tant qu'ils manifestent des systèmes de relations sociales ainsi que sur les fondements culturels et idéologiques qui les sous-tendent* ». En tant que telle, la présente recherche est en droit d'observer l'émergence les mutations que connaît le champ politico administratif camerounais.

De cette méthodologie, il ressort qu'en tant qu'un objet sociologiquement situé (2) et socialement légitimé (3), la production d'élites revêt diverses figures d'expression au Cameroun (4).

## **2. De la question de l'élite**

La production des élites politico-administratives remonte à l'antiquité, où les dirigeants et les décideurs étaient choisis en fonction de leur lignage, de leur richesse et de leur éducation. Au Moyen Âge, cette catégorie sociale était composée de la noblesse héréditaire, la compétence, le talent et l'adoubement. La Révolution industrielle a ensuite introduit une élite basée sur la richesse et la réussite commerciale. Au 20<sup>ième</sup> siècle, l'éducation et le mérite sont devenus des facteurs de plus en plus importants dans la formation des élites, menant à une diversification des parcours menant aux postes de pouvoir et de leadership.

Loin d'être simplement une catégorie sociale qui, au sein d'une collectivité donnée se distingue par son statut, ses ressources, sa position sociale ou encore sa notoriété (G. Ferreol et al., 2002, p. 60), l'analyse de l'élite constitue une tradition bien ancrée en sociologie. En effet, la plupart des analyses portant sur le phénomène d'élite insistent sur la difficulté à identifier les critères déterminant l'existence et l'appartenance à l'élite et dès lors, s'interrogent sur la légitimité à parler d'une ou de plusieurs élites (D. Alcaud et L. Bouvet, op.cit.). Le fait est que, l'élite désigne implicitement ceux qui dirigent ou qui ont un pouvoir de coercition sur un plus grand nombre, sur le fonctionnement de la société humaine à laquelle ils appartiennent ou encore dans laquelle ils contribuent et ce, quel que soit le secteur d'activité concerné (association, entreprise, administration et pouvoir politique, etc.). Ainsi, en examinant les caractéristiques, les comportements et les mécanismes de reproduction de l'élite, les sociologues (Weber Max, Pareto Vilfredo, Rocher Guy, etc.) sont parvenus à mettre en exergue les inégalités sociales, les mécanismes de dévolution du pouvoir, de construction du leadership et les processus de changement social. Le contexte politique, économique et culturel dans lequel évoluent les élites est également essentiel à prendre en compte pour une analyse complète. D'un point de vue sociologique, comprendre l'élite permet de mieux appréhender les dynamiques de pouvoir et de domination dans les sociétés contemporaines.

Quoi qu'il en soit, certains sociologues s'en sont fait une idée bien précise. Ainsi, dans son *traité de sociologie générale*, V. Pareto (1916) distingue l'élite du reste des couches sociales de par la détention d'un ensemble de qualités physiques et intellectuelles. Celles-ci sont précisément liées à l'intelligence, le caractère, l'adresse, et bien d'autres capacités de tout genre. Il paraît donc clair que l'individu n'appartient pas à l'élite du simplement fait de l'hérédité, car l'intégration dans cette classe sociale requiert la disposition d'un ensemble de capitaux sociaux. C'est certainement ce qui fait de l'élite un « *agent du changement social* » (G. Rocher, 1968, p. 128). Par ailleurs, l'élite dont il est question ici n'est pas considérée dans son acception plurielle (traditionnelle, technocratique, propriétaire, idéologique, symbolique, etc.), mais dans sa dimension politico-administrative.

L'ambition n'est pas de radicalement dissocier l'élite des notions clés d'autorité et de pouvoir, car quand bien-même certaines élites ne détiennent pas l'autorité politique, il n'en demeure pas moins qu'elles exercent un pouvoir dans d'autres secteurs d'activité (famille, groupe de pair, économie, etc.). Il s'agit donc de construire une analyse qui s'articule autour d'une catégorie spécifique d'élites. Ainsi, en admettant d'emblée que les élites sont constituées d'individus ou de groupes occupant des positions d'autorité et de pouvoir, force est de constater qu'au Cameroun les connaissances, les pratiques et attitudes liées à l'identification et la sélection de l'élite gouvernante sont historiquement situées et juridiquement reconnues.

### **3. Production d'élites politico-administratives au Cameroun : une construction juridiquement située**

Au Cameroun, « est considérée comme fonctionnaire, toute personne qui occupe un poste de travail permanent et est titularisée dans un cadre de la hiérarchie des administrations de l'Etat » (Article 3, alinéa 1 du statut général de la fonction publique). Cependant, l'acquisition de ce statut est conditionnée par un concours, une nomination et, plus encore, le respect des critères visant à assurer la représentation de toutes les composantes ethniques. La légalité de ces critères réside dans l'implémentation d'une politique des quotas suivant la répartition des places entre Régions et une certaine catégorie de citoyens. Ceci s'applique autant dans les mécanismes d'accession à la fonction publique que dans l'acquisition des postes clés au sein du gouvernement.

#### **3.1. Accession à la fonction publique**

En raison du seuil élevé de chômage au Cameroun, nombreux sont les acteurs sociaux qui voient en l'entrée dans la fonction publique un indicateur de réussite sociale. Cet attrait est principalement motivé par le sentiment de sécurité procuré par la pérennité salariale, la notoriété qui en découle ainsi que le plaisir d'accéder à la bourgeoisie gouvernementale. Dans un tel contexte, les contractuels de l'administration et les fonctionnaires peuvent, à juste titre, être considérés comme des classes d'élites politico administratives, qu'il convient d'intelliger. En fait, la fonction publique camerounaise met à la disposition des usagers une diversité de voies d'accès pour rejoindre ses rangs. Parmi celles-ci, se trouvent les concours directs ou indirects, qui constituent la principale voie et permettent à tous les citoyens d'intégrer cette catégorie sociale. Ensuite, le détachement, concerne les fonctionnaires déjà en service, et qui souhaitent rejoindre une autre administration. En parallèle, l'intégration, par le biais d'un arrêté, offre la possibilité aux citoyens, non fonctionnaires, d'intégrer directement la fonction publique. Enfin, les nominations et les fonctions électives représente également un procédé d'accès à ce secteur. Ces différentes voies d'accès contribuent à assurer la diversité et la richesse des profils au sein de la fonction publique camerounaise. En revanche, quelque soit le procédé emprunté, il est indispensable de respecter une politique dit de quotas.

La démarche dite de l'équilibre régional qui a soutenu la mobilité publique au Cameroun, notamment depuis les années 1975, a manifestement, ou à première vue, perdu sa pertinence auprès du citoyen camerounais. Ainsi, selon S.A. (2016), « nombreux sont les camerounais qui se plaignent de ce que, ce ne sont pas seulement les plus brillants sujets qui sont reçus dans les concours administratifs ». Ils pensent davantage au favoritisme, au népotisme, à la corruption, aux réseaux pour expliquer cet état de choses.

En réalité, dans la perspective de contribuer à la (re)production des élites et ce dans le respect de sa diversité ethnique, régionale et linguistique, le Cameroun applique, à sa manière, la politique dite de « *l'équilibre régional* ». Suivant cette perspective, il est prévu dans les concours administratifs 5% de places à l'Adamaoua, 18% à l'Extrême-Nord, 7% au Nord, 15% au Centre, 4% à l'Est, 4% au Sud, 13% à l'Ouest, 12% au Littoral, 12% Nord-Ouest, 8% au Sud-ouest et 2% pour les anciens militaires (Article 2 de l'arrêté n° 10467 du Ministre de la fonction publique du 4 octobre 1982, réactualisé le 20 août 1992). Cette démarche a été renforcée dans la constitution du 18 janvier 1996, qui dispose que, « *l'État veille au développement harmonieux de toutes les collectivités territoriales décentralisées sur la base de la solidarité nationale, des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional* ». Raison pour laquelle les ressortissants de certaines Régions dites « zones prioritaires » en termes de scolarisation sont parfois favorisés lors des concours administratifs. Ainsi, comme le montre A. P. Yodou Sibeudeu (2011, p. 27) : « *un natif de l'Extrême-Nord, pourrait être reçu à un concours avec 10 sur 20 alors que son compatriote du Centre serait recalé avec une note de 12 sur 20 parce qu'il y aurait déjà beaucoup de candidats du Centre déjà admis* ».

Cette nécessité de vulgarisation des particularités régionales, ethniques, religieuses et culturelles, bref la diversité du pays tout entier, garante d'une représentativité, justifie la prolifération des concours permettant à tous d'espérer intégrer la fonction publique ou voir l'un des siens s'y intégrer. L. C. Boyomo Assala (2006, p. 123) ajoute à ce sujet que le décret présidentiel du 3 juillet 1975 (n° 75/496) modifié et complété par celui du 7 Septembre 1982 (N° 82/407), dispose désormais que la répartition des places aux concours d'accession à la fonction publique tiennent compte de la « *région d'origine* » des parents. A ce sujet, A. P. Yodou Sibeudeu (2011, p. 26) souligne qu'« *On croirait à première vue qu'il ne s'agit dans ce texte que d'une simple répartition des places selon un critère territorial ou géographique. Car ni la notion de Région, ni celle de groupe ethnique n'apparaissent dans la forme initiale [dudit décret]. Il s'agit donc d'une politique de redistribution ethnique élaborée par l'autorité politique dans le dessein de faciliter l'intégration de toutes les couches ethniques au sein de l'administration publique. C'est ainsi que référence est faite à l'appartenance ethnique du candidat* ». Cette disposition est renforcée, selon lui, dans la précision de la province d'origine d'un candidat. Référence étant ici faite à « *la province dont ses parents légitimes sont originaires* » (E. M. Mbonda, 2010, p. 71).

Quoi qu'il en soit, il ne fait aucun doute que la promotion du vivre ensemble au Cameroun revêt une importance capitale pour le développement harmonieux de la société. En effet, en favorisant la coexistence pacifique entre les différentes ethnies, religions et cultures présentes dans le pays, elle

contribue grandement à renforcer la cohésion sociale et à prévenir les tensions intercommunautaires qui peuvent surgir.

Il s'agit donc d'une approche qui encourage le vivre ensemble en favorisant l'épanouissement de la nation dans sa diversité. En créant un climat de confiance mutuelle et de respect entre les individus, cette démarche favorise également l'émergence d'un climat sociopolitique relativement stable dans lequel chaque citoyen peut s'épanouir pleinement et contribuer activement à la croissance et au développement de la nation. En investissant dans le métissage interculturel par des approches inclusives telle que celle-ci, le pays renforce ses fondements de paix et de solidarité, faisant du Cameroun un exemple de cohabitation harmonieuse pour le reste du monde.

### **3.2. Exercice des fonctions législatives**

Avec un intérêt croissant pour la représentation équitable, diversifiée et dynamique au sein des institutions législatives, il est primordial de comprendre en détail les mécanismes de production dans cette autre catégorie d'élites politico administratives. Au sein des l'instances législatives, le législateur a prévu des dispositions légales permettant de (re)produire lesdites élites qui réuniraient toutes les composantes sociologiques du pays. C'est dire que, une fois de plus l'appartenance ethnique occupe une place de choix dans la sélection des candidats. À ce sujet, les règles pour la représentation de l'ensemble des groupes ethniques au sein de l'Assemblée Nationale prévoient deux types de mécanismes. Le premier implique d'inciter les formations politiques qui souhaitent prendre part aux scrutins à établir des listes qui illustrent la pluralité communautaire des populations de la circonscription électorale sollicitée<sup>72</sup> de même que la prise en compte de l'aspect genre.

Le deuxième mécanisme concerne le découpage des circonscriptions électorales. Ainsi, pour garantir la représentation de tous les groupes ethniques au sein des instances législatives, « [...] *compte tenu de leur situation particulière, certaines circonscriptions [le département constitue la circonscription électorale] pourront faire l'objet d'un découpage spécial par voie réglementaire* »<sup>73</sup>. Ce découpage spécial concerne précisément les Départements aux contours ethniques moins précis<sup>74</sup>. Par ailleurs, compte tenu des indicateurs instables comme la démographie, le taux de natalité et de mortalité, la population du pays varie dans le temps et l'espace. À cet effet, le découpage en circonscriptions doit évoluer afin d'essayer, autant que faire se peut, de maintenir un nombre de représentants par électeur identique dans

---

<sup>72</sup> La loi électorale du Cameroun du 16 décembre 1991, Article 5, alinéa 4.

<sup>73</sup> Loi n° 91/20 du 16 Décembre 1991 fixant les conditions d'élections des députés à l'Assemblée Nationale, article 3.

<sup>74</sup> Op.cit.

toutes les circonscriptions. Cette tâche s'avère délicate, d'autant plus que les divers partis politiques en lice soupçonnent très souvent tout nouveau découpage d'être un charcutage destiné à leur nuire et en réduisant leur champ d'action<sup>75</sup>, de même que le Cameroun ne possède pas de bases de données fiables sur sa population.

La représentativité politique d'une région ou d'un pays est grandement influencé par le découpage des circonscriptions électorales. En effet, en fonction de l'établissement des frontières, il est envisageable de privilégier ou de défavoriser certains groupes de population. Un découpage inégal peut par exemple entraîner une sous-représentation des minorités ou des régions particulières, ce qui peut compromettre la transparence du processus démocratique. Ainsi, un découpage équitable est nécessaire pour assurer une représentativité politique suffisante pour l'ensemble de la population.

Dans le dessein de réduire les écarts ci-dessus observés et parvenir, plus ou moins, à une représentation politique plus juste, il est nécessaire de prendre en compte divers facteurs lors du découpage des circonscriptions électorales. En premier lieu, il convient de prendre en compte la densité de population dans chaque région et de garantir que chaque circonscription compte un nombre électoral équivalent. Ceci assure l'élimination des inégalités démographiques et garantit que tous les citoyens ont une participation équitable dans le processus électoral. Deuxièmement, quelques facteurs géographiques et sociologiques sont essentiels : les frontières naturelles, la diversité ethnique locale, etc. Cela favorise l'établissement de circonscriptions qui reflètent véritablement les intérêts et les besoins spécifiques de chaque communauté. Enfin, la transparence et l'impartialité sont des éléments essentiels dans le processus de division des circonscriptions électorales.

En somme, au regard de la diversité de dispositifs juridiques ci-dessus mentionnés, il ne fait aucun doute qu'en plus de la politique de « l'équilibre régionale », le Cameroun possède des outils visant à garantir l'intégration de toutes la diversité ethnique, régionale, linguistique et religieuse dans la gestion de la « chose publique ». Par ailleurs, force est de constater qu'à ce mécanisme se greffe désormais une logique de reproduction des élites.

### **3.3. Reproduction et conservation politico-administrative**

Aux mécanismes de production des élites politico-administratives ci-dessus mentionnés, se greffe un autre. Celui-ci est moins institutionnalisé que les précédents parce que relevant des pratiques individuelles et informelles

---

<sup>75</sup> Référence est ainsi faite aux réactions de responsables de l'UDC à la suite du découpage administratif de 2013 (cf. Décret N° 2013/222 du 3 juillet 2013 portant répartition des sièges par circonscription électorale à l'AN).

tendant à s'ériger comme la manière de faire la mieux partagée. Elle consiste à une transmission des positions sociales, des façons d'agir ou de penser, d'une génération à une autre, dans une certaine proportion, du fait d'une faible mobilité sociale. En fait, cette manière de faire concourt à concevoir la valeur biologique, mieux encore héréditaire comme instrument de la production, de la reproduction et de la conservation de la hiérarchie sociale. L'héritage familial s'assimile ainsi à une stratégie visant au maintien et à l'amélioration de la position sociale des membres de la famille. Dès lors, « *nos actions seraient ainsi en grande partie influencées par l'héritage que nous transmet notre entourage familial* » (A. Jourdain et S. Naulin, 2011, p. 6).

Désormais se met en place un mécanisme de (re)production des élites politico-administratives. Ceci s'aperçoit à travers le positionnement des familles politiques ou simplement la succession des membres d'une même famille au sein de la scène politique locale et parfois nationale. Ainsi, au regard de leur patrimoine économique ou de leur proximité avec le pouvoir, certains noms tels que Mukete, Muna, Njoya, Fotso, Ahidjo, Talba, Hayatou, Biya, etc. sont de plus en plus à l'initiative du pouvoir ou, du moins, arpentent de plus en plus les couloirs du pouvoir.

Tout se passe donc comme dans une dynamique de réseaux. Cependant, ce phénomène facilite certes la production d'élites politico-administratives, mais affaiblit également les valeurs de cohésion sociale. En réalité, il concourt moins à l'intégration de l'ethnie ou de la Région dans la gestion du bien commun que celle d'une famille ou d'une couche sociale spécifique. De fait, il génère un État informel et un État parallèle (Ateba Eyene, 2012, p. 114). La République étant une affaire de tous, un bien commun, ce mécanisme informel de production se veut singulier à un microcosme, à l'intérieur même d'une ethnie. Dès lors, émerge une complexité dans la symbolique de la (re)production de l'élite politico-administrative au Cameroun.

#### **4. Diverses constructions autour de la production d'élites au Cameroun**

A la base adoptée comme instrument d'exaltation de la diversité culturelle du Cameroun, et donc comme facteur de production sociale, l'appropriation de la production des élites politico-administratives par certaines couches sociales en a fait un mécanisme de (re) production sociale. À cet effet, il se pose aujourd'hui la nécessité de questionner ses représentations sociales. En fait, son implémentation fait ressortir des variables sociales dont il est important d'en saisir les logiques.

##### **4.1. Gage de préservation de l'unité et de prévention de conflits**

L'idée de participation politique de chaque groupe ethnique ou entité régionale étant garantie par la présence dans les couloirs du pouvoir d'un

membre de leur communauté, il naît au sein du groupe social un sentiment de reconnaissance lié au fait qu'il affirme n'avoir pas été oublié par les instances dirigeantes. De ce fait, conscient de participer à un dessein plus grand, conscient de la prise en compte de leurs intérêts particularistes dans la gestion de la chose publique, les lettres, motions de soutiens et autres actions de gratitude sont multipliées dans le but de remercier le gouvernement et, très souvent, le Président de la République de la nomination de l'un des leurs. L'on s'acheminerait ainsi, vers la coexistence d'une pluralité d'identités culturelles et surtout la construction d'une unité dans la diversité culturelle, condition essentielle pour la prévention des conflits. Il s'agit donc de promouvoir une « [...] *image de la concorde* » (Ismaila Datidjo, C. K. Nana et P. F. Edongo Ntede, 2001 : 144) et du « *vivre ensemble* » (T. Fobasso Guedjo, 2022 : 357). Elles transcendent les querelles interethniques et attitudes ethnocentriques existantes.

Cette politique de production des élites politico-administratives permet, en effet, d'anticiper sur l'émergence des formes de pathologie ou de dysfonctionnement sociaux dont la conséquence est un défaut d'intégration sociale. Ces formes d'anomie, c'est-à-dire de ruptures, plus ou moins fortes, du lien social (Paugam S., 2008 : 34), incitent certains groupes sociaux à s'engager dans des actions de protestation, voire d'opposition à d'autres groupes sociaux ou aux institutions étatiques. Il s'agit des situations qui surviennent très souvent comme la conséquence d'un affaiblissement des instances de socialisation et du processus de régulation sociale.

Il paraît donc évident que conjuguer au sein de l'instance dirigeante toutes les communautés ethniques, c'est laisser place à l'unité dans la diversité. En fait, la pluriethnicité qui a pour corollaire la divergence des intérêts, exige, pour la stabilité d'un État qui présente cette caractéristique, la mise sur pied d'un mécanisme de péréquation des ressources auxquelles aspirent ces différents groupes ethniques et/ou régionaux. Sur ce, sur un plan théorique, la production d'élites politico-administratives s'avère être un levier d'intégration et d'unité nationale, mais encore faut-il que son implémentation reflète sa conception théorique.

#### **4.2. Vers une récupération : instrument de consolidation des positions de pouvoir**

Dans un contexte où la diversité culturelle est hissée au rang de moteur de l'unité nationale, de nombreuses élites politico-administratives s'en servent comme d'un instrument de (re)production sociale (A. Touraine, 1965 et 1984). C'est ce qui explique l'instrumentalisation de l'ethnie à des fins de calcul politique. Ces entrepreneurs politiques se servent du substrat culturel comme d'un capital politique (Z. Alawadi, 2017 : 357 et I. Mouiche, 2011, p. 8). De ce fait, en s'appuyant sur la variable ethnique (H-L. Menthoqng, 1998), ils parviennent à recréer les spécificités de chacun par rapport aux autres,

remettant ainsi sur la sellette les discordes car dans ce climat de conquête, l'ethnie au pouvoir n'est pas en reste. En fait, elle met en place des mécanismes de consolidation de son statut. Ceci passe nécessairement par le contrôle des chaînes de décisions et de redistribution des ressources étatiques. L'ethnicité est dès lors, utilisée comme stratégie de mobilisation dans la conquête pour le pouvoir ou encore l'accès à ses couloirs autant par les élites politico-administratives que par les populations qui la considèrent comme leur stratégie d'acquisition ou de défense de leurs capitaux.

Il s'en suit non plus la consolidation de l'unité nationale au travers de la prise en compte de sa diversité culturelle, mais la politisation de l'ethnicité. Selon T. Fobasso Guedjo (2023, p. 261), « [...] le Cameroun constitue un cas atypique à plus d'un titre. Composé d'une mosaïque de peuples aux identités ethniques variées, jusqu'à une date récente, ce pays était vanté comme un des rares modèles d'intégration multiethniques réussie et de cohabitation intertribale harmonieuse. ». Par ailleurs, dans un contexte marqué par des crises ouvertes à connotation ethnique réelle ou présumée, un tel équilibre est resté instable en raison de l'expression de réflexes communautaristes aux fins d'accumulation multiformes (B. F. Nyamnjoh, 1999).

Comme a pu le remarquer D. Mbarga (2020 : 9), malgré les nombreux efforts fournis par l'État camerounais, les facettes, l'amplification et les implications du repli identitaire ne cessent de mettre en péril les rapports entre les groupes sociaux à travers le tribalisme et ses multiples formes d'expression. Tout ceci est de nature à fragiliser le vivre ensemble, le développement harmonieux et la réputation du pays. Ce phénomène est de plus en plus perceptible dans les comportements et les formes d'expression citoyennes au quotidien. Désormais, la stratégie de production des élites tout comme toutes les autres tentatives de construction de l'unité nationales se heurtent inéluctablement à des prétentions régionales, ethniques, linguistiques et particularistes.

## **Conclusion**

En définitive, le mécanisme de production des élites politico-administratives qui est consacrée, légitimée et implémentée par l'autorité politique camerounaise n'a pas simplement pour but de parvenir à une présence symbolique d'entités ethniques et/ou régionales sur la scène publique locale et/ou nationale, mais de parvenir et surtout de garantir la participation effective de ces couches sociales à la gestion du bien commun. Il s'agit donc d'un véritable instrument de promotion de la diversité culturelle et de l'intégration sociale de tous.

Par ailleurs, sa récupération par certaines couches sociales en a fait, aussi, un mécanisme de (re)production sociale. On en arrive dès lors à une modification des figures d'expression qu'il revêt désormais. Dans un tel contexte, au-delà de son carcan unitaire et intégratif, il prend de plus en plus

la forme d'un instrument de déstabilisation de l'équilibre social et de consolidation des positions de pouvoir.

### **Références bibliographiques**

Abbink John, 2000, « Violence, l'État et l'ethnicité dans la corne de l'Afrique », *Autrepart*, n°15, pp.149-166.

Abdoulaye Ado, 2022, « Equilibre régional au Cameroun : pertinences et enjeux ! :: Cameroun », *L'Œil du Sahel* : in <http://www.camer.be/40544/30:27/equilibre-regional-au-cameroun-pertinences-et-enjeux-cameroun.html#vL8UKLxTBS7k8mHQ.99>, consulté le 2/03 /2024.

ABOUNA Paul, 2011, *Le pouvoir de l'ethnie. Introduction à l'ethnocratie*, Paris, Harmattan.

ALAWADI Zelao, 2014, « Elite traditionnelle et domination dans le champ politique local : illustrations à partir de l'arrondissement de Tokombéré dans l'Extrême Nord Cameroun ». Paris, *ENUIGH*.

ALAWADI Zelao, 2015, « Pouvoirs traditionnels, illusion de neutralité et engagement politique au Cameroun ». In *Société civile et engagement politique au Cameroun*. Yaoundé, SAMORY, pp. 37-70.

ALAWADI Zelao, 2017, « Autorités traditionnelles et désir d'hégémonie dans le champ politique au Nord-Cameroun », *Bucharest, Romain political science review*, Vol. XVII, n° 2, pp. 355-378.

ALCAUD David et BOUVET Laurent, 2004, *Dictionnaire de sciences politiques et sociales*, Paris, Sirey.

ATEBA EYENE Charles, 2012, *Le Cameroun sous la dictature des loges, des sectes, du magico-anal et des réseaux mafieux*, Yaoundé, Harmattan.

BOSSUROY Thomas, 2006, « Déterminants de l'identification ethnique en Afrique de l'Ouest », *Afrique contemporaine*, n° 4, pp. 119-136.

BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, 1964, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit.

BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, 1970, *La Reproduction : éléments d'une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit.

BOYOMO ASSALA Laurent Charles, 2006, « Nation, Etat : discours intégrationnistes et pratiques ségrégationnistes », in SIMO David : *Constructions identitaires en Afrique*, Yaoundé, Editions Clé, pp. 112-128.

FERREOL Gilles, CAUCHE Philippe, DUPREZ Jean-Marie, GADREY Nicole et SIMON Michel, 2002, *Dictionnaire de sociologie*, 3<sup>ième</sup> édition, Paris, Armand Colin.

Datidjo Ismaïla et Fobasso Guedjo Trésor, 2021, « Élections et communautarisme au Cameroun, entre intérêts ethno-tribaux, individualismes et aspirations citoyennes », *Cahiers de l'Institut de Recherche et d'Études Africaines (IREA)*, n° 43, *santé, environnement et société*, pp. 201-220.

DATIDJO ISMAILA, NANA CLAUDIN Karim et EDONGO NTEDE Pierre François, 2021, « Entre unité et diversité linguistique : Quelle approche pour le Cameroun ? », *European Scientific Journal, ESJ*, Volume 17, Numéro 28, pp. 127-149.

EBOKO Fred, 1999, « Les élites politiques au Cameroun. Le renouvellement sans

Renouveau », in DALOZ Jean-Pascal (1999) : *Le (non-) renouvellement des élites en*

*Afrique subsaharienne*, Talence, CEAN, pp. 99-133.

FOBASSO GUEDJO Trésor, 2022, « Contexte électoral et vivre ensemble au Cameroun : sens et puissance d'une dynamique de subsistance dans un climat de vulnérabilité », *Cahiers de l'URPHISSA*, Volume 3, pp. 357-376.

JOURDAIN Anne et NAULIN Sidonie, 2011, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, Numéro 166, pp. 6-14.

KAMTO Maurice, 1994, « Les rapports Etats-sociétés civiles en Afrique », *Revue Juridique et Politique Indépendance et Coopération (RJPIC)*.

MBARGA Dieudonné, 2020, « Le challenge du vivre ensemble dans un contexte pluriethnique : le cas du Cameroun », *Revue française de science politique*, Sciences Po University Press.

MBONDA Ernest-Marie, 2010, *Justice ethnique, identités ethniques, reconnaissance et représentation politique*, PUL, Collection Mercure du Nord/Verbatim.

ROCHER Guy, 1968, *Introduction à la sociologie générale*, tome 3 le changement social, Paris, Editions HMH.

MENTHQNG Hélène-Laure, 1998, « Vote et communautarisme au Cameroun : un vote de cœur, de sang et de raison ». Dakar, *Politique africaine*, pp. 40- 52.

MOUICHE Ibrahim, 2011, « Minorités ethniques et représentation politique au Cameroun », *Netherlands Institute for Advanced Study in the Humanities and Social Sciences*, pp. 1-33.

NICOLAS Guy, 1972, « Crise de l'État et affirmation ethnique en Afrique noire contemporaine », *Revue française de science politique*, Volume 22, Numéro 5, pp. 117-148.

NODEM Jean-Emet, 2013, « Émiettements territoriaux et construction nationale au Cameroun », in Cinquantenaire des indépendances et de la réunification du Cameroun : bilan, enjeux et perspectives. Dschang, Presses universitaires de Dschang, pp. 207-227.

NYAMNJOH François, 1999, « Cameroon: A Country united by ethnic ambitions and differences », *African affairs*, Oxford University Press , Volume 98, Numéro 390, pp. 101-118.

PAUGAM Serges, 2008, *Le lien social*, Paris, PUF.

PARETO Vilfredo, 1968) [1916], *Traité de sociologie générale*, Genève, Droz.

QUIVY Raymond et CAMPENHOUDT Luc Van, 2006, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 3<sup>ième</sup> édition, Paris, Dunod.

S.A., 2016, : « Le Cameroun pratiquerait la politique des quotas régionaux dans les concours administratifs », in <https://www.stopblablacam.com/economie-et-politique/2510-138-le-cameroun-pratiquerait-la-politique-des-quotas-regionaux-dans-les-concours-administratifs>; consulté le 17/ 12/ 2023.

TOURAINÉ Alain, 1965, *sociologie de l'action*. Paris, Le Seuil.

YAO GNABELI Roch, 2003, « La reconstruction de la solidarité ethnique et familiale dans l'entreprise ivoirienne ». In Hours B. et Selim M. (2003) : *Solidarité et compétences : Idéologies et pratiques*. Paris, L'Harmattan.

YODOU SIBEUDEU Alain Patrick (2011) : « Justice politique et prévention des conflits dans les sociétés pluriethniques : cas de la politique de l'équilibre régional au Cameroun », Mémoire de Master 2 en sciences sociales, Université Catholique d'Afrique Centrale.

### **Législations et jurisprudences**

Constitution du 2 juin 1972 révisée par la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996

Décret n°74-138 du 18 février 1974 portant statut général de la fonction publique et ses diverses modifications,

Décret n°74-496 du 3 juillet 1975 fixant le régime général des concours administratifs

Décret n°82-407 du 07septembre 1982 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°75-496 du 03 juillet 1975 fixant le régime général des concours administratifs

Loi n° 91/20 du 16 Décembre 1991 fixant les conditions d'élections des députés à l'Assemblée Nationale,

Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972.

Décret N° 2013/222 du 3 juillet 2013 portant Répartition des sièges par circonscription électorale à l'Assemblée nationale.